

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	13
présents	10
votants	12

L'an deux mille quatre  
Le vingt-sept février

Le Conseil Municipal de la Commune de Chonas L'Amballan dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Raymond MALLARTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 février 2004

**PRESENTS :** Mr JP. MATHIEU – Mr J. PROENCA – Mr A. VIGNON – Mr H. JULLIAN  
Mme M. LABOREL-LACITS – Mme M. MARQUE – Mr B. SALOMON – Mme B. GIOE –  
Mr J. ANDRIEUX –

**ABSENTS EXCUSES :** Mr P. MELIKIAN – Mme M. MARQUE – Mme B. DELPERIE –  
Mr J. CAPELLA –

Ont donné procuration :

- Mme M. MARQUE à Mme B. GIOE
- Mme B. DELPERIE à Mr J. PROENCA
- Mr J. CAPELLA à Mme M. LABOREL-LACITS

Secrétaire de Séance : Mme B. GIOE

*Approbation de la proposition  
définitive du périmètre de  
protection modifié autour du  
château*

L'ensemble immobilier formé par le Château et ses dépendances, les terrasses, le mur de clôture et le parc, inscrits sur l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 12 juillet 2000 fait partie intégrante du bourg dans son angle Nord-Est ; il en constitue un point d'appel visuel non négligeable. Le château ainsi que le noyau ancien du village se distinguent des nouveaux quartiers pavillonnaires aux tissus plus clairsemé, notamment par sa typologie urbaine particulière et plus dense, par des constructions traditionnelles de volumes assez imposants, et par des détails architecturaux.

L'analyse réalisée par l'agence Hubert THIEBAULT apporte des éléments de diagnostic suffisants pour proposer une modification du périmètre de protection de 500 mètres autour du Château de Chonas L'Amballan, afin de lui substituer des limites basées sur des cohérences patrimoniales, historiques, paysagères et parcellaires.

Le nouveau périmètre, dont les limites figurent sur le plan joint, est approuvé à 12 Voix Pour.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme,  
A Chonas l'Amballan, le 10 mars 2004

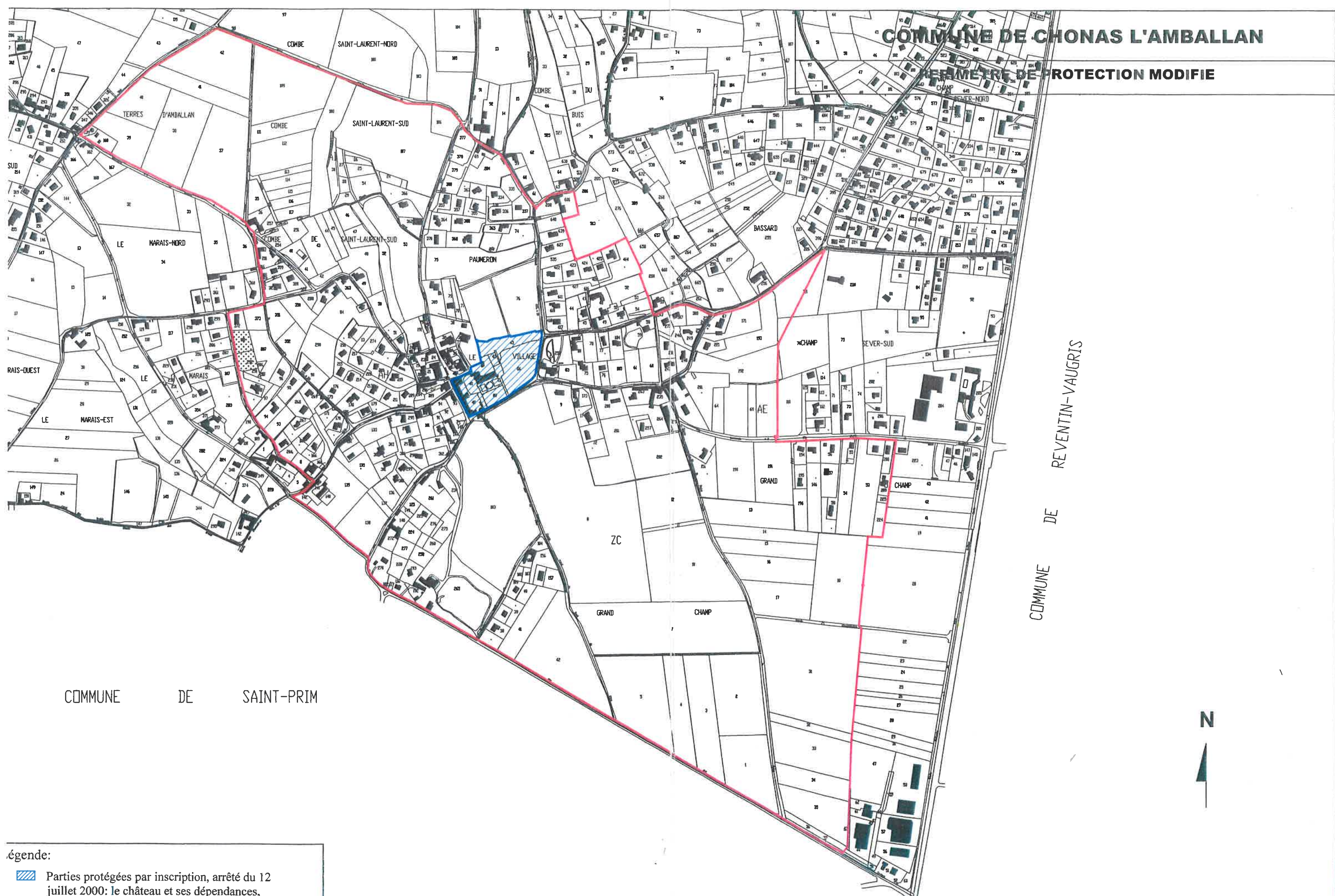
Le Maire,





# COMMUNE DE CHONAS L'AMBALLAN

## PÉRIMÈTRE DE PROTECTION MODIFIÉ



COMMUNE DE SAINT-PRIM

COMMUNE DE REVENTIN-VAUGRIS

légende:  
▨ Parties protégées par inscription, arrêté du 12 juillet 2000: le château et ses dépendances, les terrasses, les murs de clôture et le parc  
— Périimètre de protection modifié

Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère  
17, Bd Joseph Vallier - 38040 Grenoble Cedex 09  
Tél. 04.76.70.78.89 / Fax 04.76.70.79.09

fevrier 2004